
L'exil des Juifs d'Afrique du Nord à l'époque contemporaine

Richard AYOUN*

Alors que la France découvre, dans les années soixante, l'existence en son sein d'une importante communauté maghrébine de religion musulmane¹, arrivent, en grand nombre, des Juifs, également originaires d'Afrique du Nord. Ces immigrants d'Afrique du Nord arrivent après des Européens : Italiens, Polonais, Espagnols dans l'entre-deux guerres mondiales.

Avant d'évoquer les conditions de l'installation en France de ces immigrants d'une nature un peu particulière, il convient de rappeler ce qu'étaient, en Afrique du Nord, les communautés qu'ils ont quittées. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 450 000 à 500 000 Juifs vivaient en Afrique du Nord. Après la destruction des communautés d'Europe centrale et orientale par la persécution nazie², le Judaïsme maghrébin constituait un réservoir de forces vives. La communauté la plus importante était celle du Maroc, en 1951, elle s'élevait à 220 000 personnes et représentait 2,3 % de la population totale du Maroc. Les communautés juives les plus importantes étaient en 1951 : Casablanca avec 74 738 personnes, Marrakech avec 16 382, Fès avec 12 648, Meknès avec 12 445, Tanger avec 12 000 et Rabat avec 10 239.

Quant à la Tunisie, on y trouvait, en 1946 : 70 971 juifs dont 42 200 à Tunis et dans sa banlieue, 6 371 dans le Nord, dans le Centre 9 505, dans les Territoires du Sud 8980, et 3 915 dans l'Île de Djerba. En Algérie, les Juifs naturalisés français par le décret Crémieux du 24 octobre 1870, n'étaient pas en plus recensés comme tels. En 1953, on estimait leur nombre à 130 000 ou 140 000 personnes. Les agglomérations qui comptaient le plus grand

* Maître de conférences à l'Institut des langues et Civilisations orientales, Paris.

¹ Stora, Benjamin, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1992*, Paris, Fayard, 1992, 492 p., p. 7.

² Hilberg, Raoul, *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1985, 1099 p.

nombre de juifs étaient Alger 30 000, Oran 30 000, Constantine 14 000. En fait, la plus grande partie des Juifs d'Algérie habitait le littoral et son arrière-pays le plus immédiat.

Le Juif d'Algérie et la colonisation française

Ce Judaïsme d'Afrique du Nord a été marqué par la colonisation française des XIX^e et XX^e siècles³. Le 5 juillet 1830, les troupes françaises conquièrent Alger puis d'autres territoires. En présence du maréchal de Bourmont, le Dey Hussein signe la capitulation qui devient la Charte de tous les indigènes d'Algérie. À l'article 5 : « *La liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte* »⁴. Cette convention qui devait servir de modèle dans d'autres négociations garantissait donc, entre autres, la liberté religieuse et économique des Juifs.

Pour réorganiser le judaïsme d'Algérie, le gouvernement français crée, en 1839, une commission qui élabore un projet de structuration du culte et de l'instruction. Mais, cette commission liquide définitivement les derniers vestiges de l'autonomie juive en Algérie. L'ordonnance du 9 novembre 1845⁵ marque la transformation de l'organisme politique qu'était le Conseil hébraïque, en une institution religieuse. Elle crée un consistoire algérien siégeant à Alger et des consistoires provinciaux à Oran et à Constantine. Leur organisation ne se distingue point de celle des consistoires de la France métropolitaine. L'émancipation législative, judiciaire et administrative des Juifs d'Algérie va de pair avec leur assimilation culturelle et sociale. La jeunesse juive fréquente de plus en plus les établissements d'enseignement français et parle couramment la langue française. En 1860, le costume juif n'a pas beaucoup changé mais les Juifs portent maintenant les couleurs qui leur plaisent.

Il faut se rappeler que sous les autorités musulmanes, afin que les Juifs soient reconnaissables un costume leur était imposé : il leur était interdit de porter des vêtements de couleur verte, (réservée aux descendants du Prophète) ou rouge (couleur de l'étendard turc). De même la chéchia, le turban blanc et le burnous blanc leur étaient défendus. On ne leur laissait que l'usage des vêtements sombres aux manches démesurées. Au-dessus de

³ Gainage, Jean, *Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours*, Paris, Fayard, 1994, 822 p.

⁴ Schwarzfuchs, Simon, *Les Juifs d'Algérie et la France (1830-1855)*, Jérusalem, Institut Ben-Zvi, 1981, 400 p., p. 30.

⁵ Halphen, Achille-Edmond, *Recueil des lois concernant les Israélites*, Paris, Wittersheim, 1851, 511 p., pp. 137-142.

leur chemise les hommes avaient une large culotte bouffante; leur burnous était souvent bleu, le rabbin Abraham Cahen a écrit qu'à Alger il était bleu foncé alors que dans la province de Titteri il était gris foncé. Dans la province de Constantine, on leur a permis, pendant un certain temps, de porter des burnous, une sorte de turban et des chaussures semblables à celles des Musulmans. Autorisation précaire qui leur a été retirée, car en fait tout dépend des caprices du bey. Dans les années 1860-1870 surtout dans les grandes villes, les enfants sont de plus en plus habillés comme les enfants européens. Les jeunes gens et les jeunes filles, qui portent l'ancien costume oriental, sont de plus en plus rares.

Quant au niveau social de la grande masse des Juifs d'Algérie, il ne s'élève que lentement. La majorité des Juifs d'Algérie continue à tirer du petit commerce et de l'artisanat ses principales ressources. Ils pratiquent les métiers traditionnels, tels que ceux de tailleur, de brodeur, d'horloger, de chaudronnier, de tisserand et d'orfèvre. Cependant, plusieurs riches familles juives d'Algérie concentrent entre leurs mains le commerce des laines, des tissus, des étoffes indigènes, du blé, du sucre et des produits coloniaux. Les descendants de ces riches familles juives d'Algérie forment une *intelligentsia* juive parfaitement assimilée à la civilisation française. L'assimilation progressive aux usages français change complètement la vie juive. Avec la disparition du « *Mellah* », cessent peu à peu les images pittoresques mais archaïques de l'artisan juif dans les villes d'Algérie. Le commerce juif abandonne ainsi son caractère purement oriental, pour accepter les manières et les usages français.

Sur le plan juridique, les Juifs d'Algérie demandent leur intégration à la nation française, notamment lors des voyages de Napoléon III en Algérie en 1860 et en 1865. Au cours du déplacement de 1865, en réponse à l'allocation de bienvenue du Grand rabbin d'Oran Mahir Charleville, l'Empereur déclare : « J'espère que bientôt les Israélites algériens seront citoyens français »⁶.

Cette promesse aboutit au Sénatus-Consulte du 14 juillet 1865, qui permet aux Juifs et aux Musulmans de solliciter individuellement la citoyenneté française. Le texte du Sénatus-Consulte du 14 juillet 1865 est le suivant : « *Article 1^o - L'indigène musulman est Français : néanmoins il continuera d'être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits du*

⁶ Ayoun, Richard, *Typologie d'une carrière rabbinique, l'exemple de Mahir Charleville*, préface de Pierre Chaunu, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, 2 vol., 1003 p., vol. 1, p. 245.

citoyen français ; dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France.

Article 2 - L'indigène israélite est français ; néanmoins, il continue à être régi par son statut personnel. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits du citoyen français ; dans ce cas, il est régi par la loi française.

Article 3 - L'étranger qui justifie de trois années de résidence en Algérie peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

Article 4 - La qualité de citoyen français ne peut être obtenue, conformément aux articles 1, 2 et 3 du présent Sénatus-Consulte, qu'à l'âge de vingt et un ans accomplis ; elle est conférée par décret impérial rendu en Conseil d'État.

Article 5 - Un règlement d'administration publique déterminera : 1° les conditions d'admission, de service et d'avancement des indigènes musulmans et des indigènes israélites dans les armées de terre et de mer ; 2° les fonctions et emplois civils auxquels les indigènes peuvent être nommés en Algérie ; 3° les formes dans lesquelles seront instruites les demandes prévues par les articles 1, 2 et 3 du présent Sénatus-Consulte »⁷.

La naturalisation collective est attribuée à Adolphe Crémieux, ministre de la Justice, le 24 octobre 1870, par le décret qui porte son nom. Le 4 septembre 1870, la chute de l'Empire amène au pouvoir les membres de l'opposition qui siégeaient au Corps législatif. Le contexte historique donne un certain accent tragique qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur l'accueil réservé au décret du 24 octobre 1870, dit décret Crémieux. À la suite de la défaite de la Commune, le gouvernement se rend à Tours. Adolphe Crémieux, ministre de la Justice, reçoit des délégations d'Algérie qui le pressent d'accomplir les réformes si impatiemment attendues. Le 24 octobre, Adolphe Crémieux présente à l'approbation de ses collègues, huit décrets qui instituent le régime civil. En matière de justice, ils réalisent de profondes réformes. De ces décrets, qui, selon le mot de Jules Ferry, sont « écrits à Tours, mais pensés à Alger », c'est le septième qui marque une nouvelle et importante étape dans la voie de l'intégration des Juifs d'Algérie dans la communauté française. Ce décret du gouvernement de la défense nationale est le suivant : « *Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut civil et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tout droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables. Toute disposition législative, tout Sénatus-Consulte, décret,*

⁷ *Bulletin des Lois* n° 1315, Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, F⁸⁰ 20431.

« règlement ou ordonnances contraires sont abolis »⁸.

La situation qui régnait dans les pays voisins de l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, constituait aux dires des autorités françaises, un danger permanent « pour la colonisation de l'Algérie ». C'est la raison pour laquelle, la France établit son protectorat sur la Tunisie, par le traité du Bardo en 1881, et sur le Maroc, en 1912, après la crise de Fès, alors que la partie septentrionale de l'Empire Chérifien revenait à l'Espagne.

La France a été présente pendant cent trente-deux ans en Algérie, de 1830 à 1962, soixante-quinze ans en Tunisie de 1881 à 1956, et seulement quarante quatre ans au Maroc de 1912 à 1956. L'armée et l'administration française ont pénétré lentement et progressivement à l'intérieur de régions alors inexplorées dont les populations restaient souvent hostiles. On peut distinguer, dans chacun des trois pays du Maghreb, trois zones d'influence française inégale : 1°) Les zones côtières qui furent largement francisées. 2°) Les régions de l'intérieur qui restaient plus attachées aux traditions ancestrales. 3°) Les régions montagneuses et les régions semi-désertiques ou désertiques du Sud, limitrophes du Sahara, où la France n'y pénétra que tardivement, par des avant-postes militaires et administratifs.

Les Juifs contrairement aux Berbères et aux Arabes accueillirent en général, les Français avec un certain enthousiasme. Ils se rallièrent rapidement à l'idéal de « *liberté, égalité, et fraternité* » qui était celui de la Révolution française. Les Juifs en Afrique du Nord accueillirent la France comme la puissance qui leur permettait de sortir de leur condition de minorité tolérée. Le gouvernement français fut aidé, dans son oeuvre en faveur des Juifs, en Tunisie, et surtout au Maroc, par les premières écoles de l'Alliance Israélite Universelle qui prépara le terrain⁹. Cette institution fut créée en 1860 par des Juifs français pour « *travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux des Israélites* »¹⁰. La première école au Maroc fut ouverte à Tétouan en 1862¹¹, celle de Tunis en 1878.

Cependant en accueillant les idéaux français, les Juifs du Maghreb, vont rompre d'une certaine manière avec leur milieu d'origine. De nombreux Juifs

⁸ Cahen, Lazare, « Appel aux Israélites de l'Algérie au sujet de leur naturalisation », *L'Univers Israélite*, t. XXI, n° 10, juin 1866, pp. 480-481 ; et dans *L'Akhbar, journal de l'Algérie*, Alger, 28^e année, n° 4 252, vendredi 18 mai 1866, p. 2.

⁹ Chouraqui, André, *L'alliance israélite universelle et la renaissance juive contemporaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, 528 p., pp. 151-160.

¹⁰ Leven, Narcisse, *Cinquante ans d'histoire, l'Alliance israélite universelle (1860-1910)*, Paris, Félix Alcan, 2 t., 1911, 1920, 552 p., 574 p., t. 1, pp. 63-92.

¹¹ Laskier, Michael, M., *The Alliance Israélite Universelle and the Jewish Communities of Morocco 1860-1962*, Albany, State University of New York Press, 372 p., p. 37.

du Maghreb cessèrent d'être en symbiose avec le milieu musulman. Dans certains cas même, ils s'éloignèrent du Judaïsme traditionnel et, cette rupture fut fonction de la profondeur de la pénétration et de l'influence françaises. La naturalisation collective des Juifs d'Algérie eut pour conséquence le rattachement des Juifs d'Algérie à la juridiction française, le droit de vote et de plus des possibilités d'assimiler la culture occidentale, dont ne purent jouir dans leur ensemble, les Juifs tunisiens et marocains. La longue présence française a fait progressivement évoluer le Judaïsme d'Algérie vers les valeurs de l'Occident. La scolarisation s'est faite dans les écoles laïques françaises, sous le contrôle de l'administration de l'Instruction publique. Au fur et à mesure que le réseau scolaire s'étendait, les Juifs d'Algérie accédaient à l'enseignement secondaire et supérieur. Les jeunes Juifs sont scolarisés dans l'enseignement public, comme l'ensemble de la population française. Dans les années 1930, les analphabètes sont très peu nombreux ; ils subsistent cependant parmi les populations des territoires du Sud.

L'enseignement secondaire ne devient gratuit qu'en 1928, et ce n'est qu'à partir des années 1930 que les enfants des familles aisées ne sont plus les seules à fréquenter le lycée. Les enfants issus des milieux modestes ou pauvres étaient auparavant, orientés vers l'enseignement primaire supérieur. Les écoles normales d'instituteurs attirent les meilleurs élèves de cette filière à Alger. Les écoles normales forment de nombreux instituteurs juifs. À l'Université d'Alger, les étudiants juifs sont nombreux en médecine, en droit et en sciences. D'autres poursuivent leurs études en Métropole et souvent s'y fixent. La génération née à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle fréquente au moins en grande majorité, pendant quelques années comme le veut la loi, l'école primaire. La scolarité est couronnée par l'obtention du certificat d'études primaires. La génération suivante, celle d'entre les deux guerres, est en majorité scolarisée, et accède à l'enseignement secondaire.

Le passage par l'enseignement public marque profondément le Judaïsme d'Algérie. Sur les bancs de l'école, petits juifs, petits chrétiens et petits musulmans se côtoient. Parfois des amitiés se nouent. Parfois aussi, le racisme oppose les enfants et les adolescents. Cependant, l'enseignement selon le modèle français accomplit sa mission de francisation. Cette éducation laïque éloigne les jeunes des pratiques religieuses encore très suivies par leur milieu familial qui, en Algérie, conserve cependant, son emprise. Bien que les traditions ancestrales se transforment progressivement, les femmes jouent un rôle essentiel dans le maintien de cet héritage du passé.

Face à l'école publique, les responsables de la communauté juive, dont certains sont d'origine métropolitaine, adoptent des positions mitigées, voire contradictoires. Avec fierté, les responsables communautaires constatent les progrès accomplis, tout en s'alarmant de l'éloignement progressif du

Judaïsme. L'enseignement religieux est dispensé par des rabbins qui, dans des locaux délabrés, enseignent la lecture hébraïque et la cantillation de la *Torah*. Notons les lacunes de cet enseignement qui se limite à la grammaire hébraïque, à la traduction et à l'instruction religieuse proprement dite à cause de l'insuffisance du rabbinat traditionnel.

Ajoutons qu'un écart se manifeste entre les savoirs nouveaux appris à l'école publique et la connaissance réelle du Judaïsme dont la transmission se limite souvent à des rites, des mots, des gestes, des usages. De plus, cette transmission s'effectue sans explication du sens qu'il faudrait donner aux différents rites et usages¹². Le service militaire a permis aussi un progrès vers les valeurs de l'Occident. En fait, l'évolution culturelle du Judaïsme d'Algérie vers les valeurs françaises s'est échelonnée sur plusieurs générations. Aussi, les structures de la communauté d'Algérie étaient étroitement liées à celles de la communauté juive française dans l'institution du « Consistoire central des Juifs de France et d'Algérie ».

Pendant la Première Guerre mondiale, les Juifs d'Algérie montrent leurs sentiments patriotiques à l'égard de la France en répondant à l'appel de la mère-patrie. Cet amour de la France est illustré par l'exemple de Judah Ben Bourrack, soldat de 2^e classe au 3^e bis régiment de Zouaves qui, sur le champ de bataille, voyant son lieutenant blessé et menacé par deux Allemands, se précipite à son secours et réussit à le sauver en tuant les deux ennemis. Judah ben Bourrak faillit succomber et c'est le général en chef Joffre qui lui attribue, le 27 février 1915, la médaille militaire avec cette citation : « *Blessé très grièvement à la poitrine pendant le cours de l'attaque, s'est écrié : " Ma peau n'est rien, vive la France ! " donnant le plus bel exemple de patriotisme et d'abnégation à ses camarades qui l'entouraient* »¹³.

Qu'en est-il de la Tunisie ?

La scolarisation des Juifs en Tunisie fut d'abord l'oeuvre de missionnaires chrétiens, puis de l'Alliance Israélite Universelle à partir de 1878¹⁴. En Tunisie également, l'influence française fut plus importante dans les villes du littoral, Tunis, Sousse et Sfax que dans le Sud et dans l'île de

¹² Eisenbeth, Maurice, *Le Judaïsme nord-africain : études démographiques sur les Israélites du Département de Constantine*, Paris, Arno-Natanson, 1931, 288 p., pp. 44-52.

¹³ Melia, Jean, *L'Algérie et la Guerre (1914-1918)*, Paris, Plon, 1918, 283 p., p. 77. Voir Meynier, Gilbert, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Genève, Droz, 1981, 795 p.

¹⁴ Rodrigue, Aron, *De l'instruction à l'émancipation, les enseignants de l'Alliance Israélite Universelle et les Juifs d'Orient 1860-1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1989, 236 p., pp. 73-79.

Djerba où la population juive refusa longtemps l'ouverture d'une école moderne. Aux termes du traité de Protectorat, les Juifs restaient légalement sujets du Bey. Certains désiraient obtenir l'extension du décret Crémieux, mais, ces désirs restèrent vains. Cependant, à partir de 1911, on constate un mouvement de naturalisation française ou italienne. Au recensement du Gouvernement de Vichy, de 1941, il y avait 68 268 Juifs de nationalité tunisienne, 16 496 de nationalité française, 3 208 de nationalité italienne et 668 de nationalité britannique¹⁵.

Après la seconde guerre mondiale, la communauté juive de Tunisie connut dans son ensemble un rapide essor intellectuel, économique et social. Ils furent plus scolarisés que les Musulmans. En 1946, 59 % de la population juive de Tunisie vivaient à Tunis, et, en 1956, 67 %¹⁶. Dans la ville de Tunis, il y avait deux groupes : le premier groupe était constitué par les habitants de la *hara*, c'est-à-dire ceux qui vivaient dans le ghetto traditionnel¹⁷. Le deuxième groupe était celui des habitants des quartiers européens, où s'installaient la riche bourgeoisie et la classe moyenne. Dans l'évolution d'une famille, le passage de la *hara* à la ville européenne était une étape importante qui s'accompagnait souvent d'une certaine rupture avec le mode de vie traditionnel.

En 1956, la Tunisie devint indépendante¹⁸. La Constitution tunisienne de 1959 proclame la liberté de conscience et le libre exercice de la religion. Mais en même temps, la Tunisie s'engagea dans la voie de l'arabisation¹⁹. À la suite du programme de tunisification, le tribunal rabbinique fut dissous comme d'autres tribunaux religieux. Ainsi, les Juifs n'ont plus eu une juridiction propre en matière de statut personnel, mais ils durent s'adresser aux tribunaux civils tunisiens. À la suite des événements de Bizerte de 1961, il y eut un massif départ des Juifs de Tunisie²⁰. La tension entre Israël et ses voisins eut aussi des répercussions sur le mouvement d'émigration. Le mouvement d'émigration de la population juive est lié, d'une part, à l'évolution économique de la Tunisie, d'autre part, aux aléas des relations

¹⁵ Décret beylical (D.b.) du 26 juin 1941, *Journal Officiel de Tunisie* (J.O.T.) du 28 juin 1941, et D.b. du 23 août 1941, J.O.T. du 26 août 1942.

¹⁶ Attal, Robert, « Répartition géographique et coefficient de diminution des Juifs tunisiens », *Information Juive*, n° 79, juillet 1956 [paru aussi sous forme de plaquette, Alger, 1956, 7 p.].

¹⁷ Voir Sebag, Paul et Attal, Robert, *L'évolution d'un ghetto nord-africain, la Hara de Tunis*, Paris, P.U.F., 1959, 101 p.

¹⁸ Julien, Charles-André, *Et la Tunisie devint indépendante (1951-1957)*, Paris, Éd. JA, 1985, 215 p.

¹⁹ Sebag, Paul, *Histoire des Juifs de Tunisie, des origines à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 333 p., p. 295.

²⁰ Marcoux, A., « La population étrangère de Tunisie (1956-1971) », *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, n° 25, mai 1971, pp. 225-233, p. 228.

franco-tunisiennes.

Qu'en est-il du Maroc ?

L'occidentalisation du Judaïsme marocain fut plus rapide et moins profonde que celle des Juifs d'Algérie et de Tunisie. Quelles en sont les raisons ? Le protectorat français n'a duré que quarante quatre ans au Maroc. La soumission des tribus y a été lente et les deux guerres mondiales ont ralenti l'activité colonisatrice de la France. Les migrations internes et, par la suite, l'émigration furent un facteur important dans l'évolution du Judaïsme marocain. En 1951, la population rurale représentait encore 10 % de la population juive. En 1960, cette population représentait 5 %. Avec l'essor économique du Maroc sous le Protectorat français, une classe moyenne aisée s'est peu à peu constituée élargissant la classe des notables traditionnels. Avec la première génération mais surtout avec la seconde, cette bourgeoisie a profité largement du réseau scolaire de l'Alliance Israélite Universelle et des écoles ouvertes par l'administration du Protectorat.

Cependant la scolarisation des masses restait lente : en 1960 : 43,2 % de la population était analphabète si l'on ne tient pas compte de la lecture de l'hébreu, mais 81,9 % des enfants âgés de 10 à 14 ans étaient alphabétisés, de même 75,1 % des adolescents de 15 à 19 ans et 62,6 % des adultes de 20 à 29 ans. Parmi les Juifs âgés de plus de 60 ans, 23,7 % étaient alphabétisés en une autre langue que l'hébreu. L'avance en matière de scolarisation de la population juive par rapport à la population musulmane fut la principale cause d'un certain essor économique et social de la communauté juive dans les années qui suivirent l'indépendance du Maroc. Après le départ des fonctionnaires français, les postes furent pour la plupart occupées par des employés juifs. Cette ascension dans l'échelle sociale s'accompagna d'un éclatement des *mellahs*. L'installation des Juifs dans les appartements restés vides dans les quartiers européens, après le départ des Français marque un pas important vers la modernisation.

Le statut du Juif marocain sur le plan de la nationalité, n'avait subi aucun changement sous le Protectorat français. Il était dominé par le principe « d'allégeance perpétuelle » au Sultan, défini en 1880 par la convention de Madrid, confirmé par le traité d'Algésiras en 1906 et par les dispositions du Protectorat en 1912, c'est-à-dire qu'aucun sujet marocain ne pouvait changer de nationalité tant qu'il demeurait sur le sol marocain. S'il avait acquis une nouvelle nationalité à l'étranger et s'il revenait au Maroc, il redevenait automatiquement marocain. Comme en Tunisie, la guerre israélo-arabe de

juin 1967 a accéléré le mouvement des départs des Juifs du Maroc²¹.

Ainsi, l'occidentalisation des Juifs marocains est fonction de la durée de la présence française et du degré de pénétration des agents de la modernisation dans les territoires soumis à l'administration française. L'influence culturelle du colonisateur français était surtout sensible sur le littoral et dans les plaines septentrionales. La vie à l'occidentale présentait au Juif d'Afrique du Nord un idéal de progrès technique, de confort, de bien-être, de richesse et de savoir. La France apportait au Juif d'Afrique du Nord la libération du statut de *dhimmi*, la possibilité de rejeter un ensemble de coutumes, de traditions et de modes de vie qui avaient rendu l'individu partie intégrante du groupe. La contrepartie de cet effort d'assimilation à l'Occident était une certaine rupture avec l'héritage du passé. À l'école française, le Juif commença à se laïciser. Les structures familiales se transformèrent. L'autorité du chef de famille fut moins respectée ; cependant sur le plan sentimental, la famille juive nord-africaine demeure encore une famille unie.

En Afrique du Nord, on ne pouvait vraiment encore parler de dislocation du milieu familial. Cependant il existait des tensions et des heurts fréquents entre les générations. Dans un mouvement irréversible de modernisation, les jeunes générations juives marocaines s'affranchirent, dans les années 1960-1970, des coutumes et des traditions familiales, qu'elles considéraient comme étant devenues trop contraignantes. Ainsi au Maroc, la rencontre avec la culture occidentale eut pour conséquence un choc psychologique qui se traduisit par un certain déséquilibre, un certain écartèlement et un certain déracinement.

Les motivations de l'émigration et l'intégration en France

L'occidentalisation va favoriser l'émigration vers la France. L'exode des Juifs d'Afrique du Nord est indissociable de la disparition de toutes les communautés juives du Monde arabe. Les causes de cet exode des Juifs d'Afrique du Nord sont les remous dramatiques de la décolonisation et du conflit israélo-arabe. D'une part, en Tunisie par exemple, il y eut, la mise à sac des magasins juifs de Tunis, l'incendie en 1967 de la grande synagogue et la crise de Bizerte de 1961. D'autre part, les difficultés économiques, et les préoccupations pour l'avenir. Mais aussi, surtout au Maroc les familles

²¹ Bensimon-Donath, Doris, *L'intégration des Juifs nord-africains en France*, Paris, Mouton, 1971, 263 p., p. 33.

craignaient le mariage de leurs filles avec des Musulmans. Il faut signaler qu'après l'indépendance du Maroc quelques jeunes filles avaient été enlevées par des Musulmans. Il est à rappeler que le mariage entre un Musulman et une Juive est admis par la loi coranique.

En Algérie, les Juifs se sont demandés, s'il fallait partir ? Cette question est posée lors d'une importante table ronde organisée par le journal *L'Arche* en février 1962. Les interrogations de la communauté juive apparaissent dans toute leur complexité. L'Algérie indépendante va-t-elle opter pour la « laïcité » ? Ce concept a-t-il une signification en terre d'Islam ? Le droit d'option sera-t-il respecté après l'indépendance ? Entre le grand optimisme de la gauche pro-F. L. N. (représentée par Pierre Stibbe) et l'inquiétude exprimée par les progressistes israélites (comme Émile Touati), la divergence ne porte pas sur les principes, mais sur les garanties démocratiques que pourrait offrir le nouvel État aux Juifs.

Les déclarations du F. L. N. (Le Front de Libération nationale) reflétant les idées politiques de la « nation arabe » et l'accentuation des tensions au Moyen-orient conduisent Émile Touati à conclure ainsi le débat : « Le seul critère [sera] ... la capacité de pouvoir s'en aller, la liberté de circulation et d'émigration. Or, en tant que citoyen, vous avez moins de garanties qu'en tant qu'étranger de pouvoir quitter un pays »²².

Le droit d'option ouvert par les accords d'Évian à compter de trois années postérieures à leur signature n'y change rien. Comme « *une crue dans un oued saharien* », l'exode de la population juive d'Algérie vers la France se fait brutalement, et presque complètement. En quelques mois, de fin mai à juillet 1962, les Français d'Algérie toutes communautés confondues, prennent d'assaut les aéroports et les ports en abandonnant tout pour gagner l'autre rive de la Méditerranée. Cet affolement montre que l'exil leur apparaît comme le seul recours.

La République algérienne souveraine et indépendante, est proclamée le 3 juillet 1962. Les actes arbitraires, pillages de maisons, vols, viols, enlèvements de personnes et assassinats sont condamnés par les nouvelles autorités qui se partagent le pouvoir en Algérie à la suite du retrait de l'autorité française. L'appel de Ben Bella lorsqu'il prend le pouvoir : « Revenez, votre place est parmi nous » reste vain. Il n'est resté que 4 000 Juifs sur les 160 000 que comptait l'Algérie en 1960. À l'automne 1971, le nombre des Juifs présents en Algérie est évalué à moins de 1 000 personnes, en 1982, à moins de 200 personnes ; en 1992, à moins de 50 personnes, en

²² La table ronde réunissait : Pierre Stibbe, Émile Touati, Michel Salomon, Pierre Nora, Gérard Israël, Raoul Girardet, Alain Peyrefitte, Philippe Rossillon, *L'Arche*, n° 61, février 1962, pp. 24-33, 61, 63, p. 63.

2000, à moins de 30 personnes, en 2006, à moins de 20 personnes. Cependant, il existe plusieurs personnes en Algérie qui descendent de mariages entre Musulmans et Juifs, dont certaines de classe sociale élevée acceptent leur identité.

Ainsi le Judaïsme d'Algérie, vieux de plus de deux millénaires, a presque totalement disparu, en quelques mois. Pour des raisons politiques et affectives, les Juifs ont quitté l'Algérie pensant qu'au départ de l'administration française, ils seraient privés du tuteur qui leur avait assuré une promotion sociale extraordinairement rapide. De plus, les jeunes générations, ont souvent perdu l'usage de la langue arabe. La grande majorité des Juifs d'Algérie, soit 135 000 personnes, choisit la France. Ce choix collectif provoque une profonde déception en Israël, où la démarche du Judaïsme d'Algérie est interprétée par certains, comme un échec de l'idéologie sioniste²³. Seulement un peu plus de 10 000 personnes choisissent Israël.

Les Juifs d'Algérie se sentent Français. D'abord, parce qu'ils ont versé leur sang pour la France notamment au cours des deux guerres mondiales, puis parce qu'ils ont assimilé la culture française en raison de leur habitude de vie et de pensée. À leur arrivée en France, les Juifs d'Algérie n'ont pas vraiment l'impression de changer de pays. Enfin, la France des années 1960-1962 est en pleine expansion économique. La France peut offrir du travail à une main-d'oeuvre qualifiée venue d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. D'autres Juifs d'Algérie, environ 10 000 personnes ont opté pour l'Espagne, pour l'Uruguay, pour l'Argentine, pour le Canada et pour les États-Unis...

Parmi les Français d'Algérie qui sont « rentrés » en France, la communauté juive représente selon certaines estimations moins de 15 % des rapatriés. Et encore cette évaluation est fondée sur une sous-estimation du nombre des Français d'Algérie²⁴. Par suite de l'afflux et de la répartition des Juifs d'Algérie, les structures du Judaïsme de France ont été bouleversées. Cette population est essentiellement urbaine. Près de la moitié se sont regroupés dans la région parisienne contre seulement 16,7 % pour les autres « rapatriés » ; 25 à 30 % se sont installés dans le Sud-Est contre 23,5 % pour l'ensemble des réfugiés ; 10 à 15 % se sont retrouvés dans le Sud-Ouest et une proportion identique s'est fixée dans la région Rhône-Alpes contre respectivement 9,3 % et 8,9 % des « rapatriés ». Si ces autres rapatriés sont, pour près de 40 % d'entre eux, dispersés dans toute la France, les Israélites ne le sont que dans un très faible pourcentage, environ 10 à 15 %.

²³ *Ma'ariv* (en hébreu), Tel-aviv, Israël, 31 août 1962.

²⁴ Baillet, Pierre, *Les Rapatriés d'Algérie en France, notes et études documentaires*, Paris, la documentation française, 29 mars 1976, n° 4275-4276, 80 p., p. 46.

En septembre 1963, dans une étude sur les implantations des Juifs d'Algérie en France, Alain Besançon constate « *une plus grande fréquentation des offices, une augmentation de l'effectif du Talmud Torah (l'école élémentaire), et une plus grande consommation de viande cachère* ». Les Juifs "rapatriés" se sont plus ou moins bien adaptés au nouveau genre de vie. Ainsi, au Havre, « *les rapatriés d'Algérie, dans leur grande majorité, se sont adaptés à cette nouvelle vie* ». À Avignon, au contraire, les nouveaux venus lancent un cri d'alarme : « *pour nos enfants surtout, qui se sentent beaucoup moins "particularisés" que nous et risquent d'être totalement absorbés* » par la vie française laïque. À Montpellier, la synagogue est "trop petite". À Nice, un oratoire nord-africain a été confié au rabbin Corchia, mais il est "mal situé", et le *Talmud Torah* ne peut se développer par manque de place. À Lunéville, les Juifs arrivés d'Oran, de Boghari, de Laghouat, de Ghardaïa et d'Aflou ont été provisoirement logés dans une ancienne maison de retraite²⁵. Partout, les sections de l'Association des Juifs originaires d'Algérie, fondées par les Grands rabbins Rahmim Naouri, David Askenazi, et par Jacques Lazarus, Haïm Cherqui, et Ellen Djian se sont multipliées.

L'évolution des structures familiales des Juifs d'Afrique du Nord en France

Dans le Judaïsme d'Afrique du Nord traditionnel, la famille, au sens large, jouait un rôle social primordial. Les relations familiales étendues étaient le fondement même des relations sociales. Les fêtes religieuses qui rythment l'année liturgique et les cérémonies marquant les grandes étapes de l'existence étaient l'occasion de réunions familiales. Les Juifs vivant dans un même espace, leurs rencontres étaient favorisées. Les fêtes, célébrées avec pompe, contribuaient à créer une certaine ambiance dans une société où tous se connaissaient et dans laquelle des relations entre les individus gardaient toute leur chaleur humaine.

Dans une société d'accueil, souvent hostile et méprisante, cette vie sociale fondée sur des relations de parenté constituait un refuge. Un frère ne trompe pas son frère, et un parent peut être de bon conseil. Au sein du groupe familial, on éprouvait un sentiment de sécurité. La stricte observance des devoirs familiaux fondée sur le commandement « *honore ton père et ta mère* » était un trait essentiel de l'image que le Juif d'Afrique du Nord se faisait de l'honnête homme. Au contact des Français, les structures

²⁵ Haïk, Georges, « L'intégration des Rapatriés Juifs en France », *Information juive*, Paris, septembre 1963, n° 139, pp. 1-2.

traditionnelles de la famille juive d'Afrique du Nord ont évolué. La scolarisation, les migrations internes et l'abandon progressif des quartiers juifs traditionnels ont entraîné des changements d'autant plus profonds que l'influence française a été plus prolongée.

Cependant, malgré ces transformations, les liens familiaux au sens large étaient demeurés une réalité. L'abandon de certaines coutumes, de la cohabitation du jeune couple avec la famille du mari et de l'endogamie stricte entre originaires d'une même ville n'ont pas entraîné la perte du sentiment d'appartenance au groupe familial. L'éclatement des communautés juives d'Afrique du Nord a eu pour conséquence la dispersion des familles parfois sur quatre continents. L'évolution des structures familiales largement amorcée en Afrique du Nord surtout en milieu urbain s'est poursuivie notamment en France. On a parlé fréquemment de la crise d'autorité des parents. Dans les discussions, les jeunes estiment le plus souvent que ce sont eux qui ont raison et n'acceptent pas toujours les observations d'un adulte. Fréquemment, la liberté laissée aux enfants n'est que la conséquence de l'encadrement insuffisant d'une famille, dans laquelle les deux parents travaillent.

Ainsi, les communautés juives d'Afrique du Nord ont subi plus ou moins profondément l'influence des colonisateurs français. Ils ont su mettre à profit la présence du colonisateur français pour rompre, dans une certaine mesure, avec les modes de vie traditionnels et acquérir des aptitudes qui ont permis peu à peu leur intégration dans des sociétés modernes. Ces contacts avec l'Occident ont créé, dans de vastes couches de la population juive, des besoins nouveaux et éveillés des aspirations de mobilité sociale et d'intégration culturelle dans la société du colonisateur. La transplantation des Juifs d'Afrique du Nord a entraîné des changements profonds d'ordre psychologique, moral, économique social et culturel.

Sur le plan psychologique, il est à remarquer que toute migration est d'abord un déracinement. Le migrant s'arrache à un monde connu et il plonge dans un environnement où tout, de prime abord, lui semble étrange. À cet univers nouveau, peu à peu le migrant a dû s'adapter. Pour de nombreux Juifs d'Afrique du Nord, il fallut affronter cette société de déracinés sur place. Sur le plan moral, la situation des Juifs d'Afrique du Nord a changé. Ils ne sont plus intermédiaires entre le colonisateur et le colonisé, hésitant à s'identifier à l'un ou à l'autre, mais ils sont des citoyens libres d'un État, dans lequel la liberté individuelle est respectée. Sur les plans économique, social et culturel, il est à noter un grand désir d'amélioration de leur condition. Le Juif d'Algérie avec celui du Maroc et de Tunisie, a transformé l'aspect des rues traditionnellement juives. À Paris, par exemple, les commerces s'orientent en vendant couscous et merguez. Les

magasins et restaurants des quartiers Montmartre et Poissonnière rappellent ceux d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Casablanca, de Tanger et de Tunis.

Les Juifs d'Afrique du Nord font largement partie du secteur tertiaire. Dans les années mille neuf cent soixante-dix, 35 % des Juifs originaires d'Algérie sont des commerçants, 20 % des fonctionnaires et 25 % travaillent dans le secteur privé. Il reste 20 %, selon les études statistiques, dont on ne connaît pas l'activité professionnelle. Dans les secteurs primaire et secondaire, les Juifs d'Algérie sont peu nombreux²⁶. Les Juifs d'Afrique du Nord en se « rapatriant » massivement en Métropole, se sont associés sans réserve au destin de la France. Leur histoire est entrée dans une phase nouvelle qui est due au long processus d'acculturation et d'européanisation de leurs modes de vie. À cela, se sont ajoutés désormais le déracinement géographique, la séparation d'une région et d'un milieu socio-culturel où s'était formée la tradition des Juifs d'Algérie, du Maroc et de Tunisie en deux mille ans d'histoire.

La tradition juive s'est réfugiée notamment dans l'univers domestique²⁷. D'abord autour de la table transformée en bastion d'une culture menacée, puis, dans les cuisines instituées en sanctuaires des gestes traditionnels ancestraux. Dans le repas quotidien la mémoire et la personnalité d'un peuple déraciné cherchent un dialogue équitable avec l'histoire²⁸.

En cette année 2006, l'intégration des Juifs d'Afrique du Nord en France, comme celle des autres Français d'Afrique du Nord paraît pratiquement achevée²⁹. Les Juifs d'Afrique du Nord ont donné à la France par exemple, de nombreux professeurs d'universités. Plusieurs Juifs originaires d'Afrique du Nord ont participé à la conduite de l'État, citons Jacques Attali, au gouvernement local, ainsi qu'à l'activité judiciaire. Citons le premier président de la cour de Cassation Pierre Draï. L'apport des Juifs d'Afrique du Nord à la collectivité nationale française a été réel et se prolonge tout

²⁶ Voir Bensimon, Doris, Della Pergola, Sergio, *La population juive en France: socio-démographie et identité*, Jérusalem-Paris, The institute of contemporary jewry, the Hebrew university of Jerusalem, Centre National de la Recherche Scientifique, 1984, 436 p.

²⁷ Malaterre, Yves, *Existe-t-il une identité Pied-noire ?* Diplôme d'Études approfondies, Paris VII, automne 1984, 77 p.

²⁸ Bahloul, Joëlle, *Le culte de la Table dressée : étude des pratiques alimentaires des Juifs d'origine algérienne vivant en France*, Thèse de 3^e cycle, Paris, École des Hautes études en sciences sociales, décembre 1981, édité à Paris Par A.M. Métaillé, 1983, 304 p., p. 19.

²⁹ Artigau-Hureau, Joëlle, *Du cheval de la place au cheval fondu : travaux d'approche pour une étude de la mémoire collective des Français d'Algérie*, Diplôme d'Études Approfondies, Institut d'Études politiques de Paris, cycle supérieur d'histoire du XX^e siècle, Paris, 1984, 276 p. Jean Noli, « Vingt-cinq ans après. La réussite des pieds-noirs », *Le Point*, Paris, 16 mars 1987, n° 756, pp. 110-115. André Pautard, « vingt-cinq ans après : la revanche des pieds-noirs », *L'express*, Paris, 19-25 juin 1987, n° 1876, pp. 38-41.

particulièrement au sein de la communauté juive de France³⁰ qui, emportée par le grand vent de l'assimilation, a pu retrouver dans une certaine mesure son identité religieuse grâce à l'arrivée des Juifs d'Afrique du Nord³¹.

³⁰ Abitbol, Michel, « La cinquième République et l'accueil des Juifs d'Afrique du Nord », dans *Les Juifs de France de la Révolution française à nos jours*, (sous la direction de Jean-Jacques Becker et Annette Wieviorka), Paris, Liana Levi, 1998, 445 p., pp. 287-327, pp. 321-326.

³¹ Zytnicki, Colette, « L'accueil des Juifs d'Afrique du Nord par les institutions communautaires (1961-1965) », *Archives Juives*, n° 31/2, 2^e semestre 1998, pp. 95-109, p. 107.